LILLE

Le Saint-Père vient d'accorder à M. Aimé Houzé de l'Aulnoit, la Croix de commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand.

Etat-civil de 1886. — Le nombre des mariages a été, l'année dernière, à Lille, de 1,475, soit 14 en moins qu'en 1885.

Pour les naissances, le chiffre est de 6,191, soit 19 en moins qu'en 1885.

Le chiffre des décès en 1886 a été de 5,492, soit près de 200 en plus qu'en 1885; mais le chiffre des naissances est encore supérieur de 699 à celui des décès.

Société des Agriculteurs du Nord. — En raison des fêtes du Nouvel An, la réunion de janvier est ajournée comme l'an dernier au second mercredi du mois.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 23 décembre 1886

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire

Compte-rendu analytique du «Journal de Roubaix»

(Suite — Voir le n° du 1er janvier)

Hôtel-Dieu. — Pavillon pour les varioleux. — Installation du chauffage de salles de bains et de mobilier.

M. PIERRE DESTOMBES donne lecture d'un rapport établissant les dépenses qu'occasionnerait l'appropriation intérieure du pavillon des varioleux.

Le travail a été divisé en 3 parties :

A. — *Chauffage.* — La somme à voter après nouvel examen s'élève à 1836 fr. 76 c., compris le dixième pour dépenses imprévues (169 fr. 71 c.) qui est réglementaire et avait été omis dans le précédent rapport. Il convient d'ajouter à cette somme 400 francs pour travaux en régie à exécuter par les entrepreneurs ordinaires de l'entretien.

B. — *Installation d'une salle de bains.* — Après nouvelle étude les commissions proposent une diminution de 100 francs sur le chiffre prévu précédemment ; la dépense actuelle est donc de 800 francs.

C. — *Mobilier.* — En ce qui concerne le mobilier, l'administration des Hospices ayant eu une adjudication le 15 Novembre dernier pour les principaux articles tels que : linge, objets de literie, etc., dont l'acquisition est à faire, il a semblé aux commissions que l'on pourrait utilement traiter aux mêmes prix avec les fournisseurs adjudicataires, pour l'achat des lits en fer dont le nombre est de trente, elles croient qu'il y a lieu d'y procéder par voie desoumission. La dépense totale pour le mobilier s'élève à 9.570 francs

En résumé, le rapporteur propose de décider l'inscription au budget supplémentaire de 1886 d'une somme de 12.636 fr. 71 c. décomposée comme suit :

1. Chauffage.	fr.	2.266 71
2. Installation de salles de bains.	»	800
3. Mobilier.	»	9.570
Total.	fr.	12.636 71

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Hospice de Roubaix: demande relative à la construction d'une brasserie

M. L. DELANNOY lit ce rapport :

« Messieurs, la commission administrative des Hospices nous a adressé une demande tendant à la construction d'une brasserie à l'hôpital, brasserie dont les produits sont destinés à l'alimentation des pensionnaires de nos établissements charitables. Une installation semblable est faite à Armentières et donne les meilleurs résultats comme economie et comme produits fabriqués.

» Vous avez bien voulu prendre cette proposition en considération et l'administration municipale a prié M. l'architecte directeur des Batiments de se rendre à Armentières. Les plans qui nous sont soumis sont, à peu de chose près, conformes à ceux exécutés dans cette ville. Le bâtiment a seulement été allongé de 1m20 pour permettre de donner à la cave une proportion un peu plus vaste.

» Dans la demande qu'elle nous a adressée, la commission administrative des Hospices ne sollicite du conseil que la construction des batiments. Elle se chargerait elle-même et à ses frais de l'installation du mobilier, mais elle insiste d'une façon pressante sur la nécessité qu'il y a à construire une brasserie et d'une lettre adressée par son président à M. le Maire, nous extrayons les passages suivants :

« Nous nous sommes appuyés sur les conseils de » M. l'inspecteur général, comte de Fleury, qui a si» gnalé spécialement comme très défectueuse, cette » partie du régime alimentaire de nos vieillards et de » nos malades.

» Nous nous y sommes déterminés surtout par les » nombreuses résiliations de marchés que nous avons » été forcés de demander à l'autorité supérieure.

» L'expérience de la mise en adjudication de la » fourniture de bière a été suffisamment longue et pro» hante pour que nous ne puissions définitivement, » notre confiance est si faible que nous ne pourrions » nous décider à la fourniture par voie de marché, » parce que nous retomberions dans les mêmes in» convénients. Il ne nous resterait que l'achat par » voie de régie économique qui nous coûterait trop » cher.

» Nous laissons à la sagesse du Conseil municipal » le soin d'apprécier si nos motifs méritent d'être pris » en considération. »

» Vos commissions, considérant que la création d'une brasserie dans la situation où elle nous est proposée, soit à l'angle des rues de l'Alma et Isabeau de Roubaix, n'est susceptible de nuire en rien au développement de l'Hopital :

« Considérant que l'établissement susdit est appelé à profiter à la masse de nos vieillards et malades :

» Sont d'avis de vous demander de vouloir bien approuver les plans et devis dressés par M. l'architecte directeur des bâtiments et de décider que la somme de 13,416 fr. 19 cent. nécessaire à l'exécution de ce travail sera imputée sur le budget supplémentaire de 1886.

» *Signé* : L. Delannoy, A. Louage, Pollet-Desquiens, G. Heyndrickx, J.-B. Descamps, Alfred Reboux, G. Leclercq, Docteur Derville, Roche, A. Harinkouck.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Halles et marchés: marché à la criée; changement de local.

M. POLLET-DESQUIENS donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, vos cinquième et première commissions ont examiné la proposition de l'administration municipale, en date du 9 Juillet dernier, tendant à transférer le marché à la criée de la Halle centrale au terrain de M. Eugène Duthoit, situé rue Jeanne-d'Arc.

» Dans le but de faire droit aux réclamations qu'e formulent sans cesse les marchands adjudicataires des boutiques de la Halle centrale; considérant que la condition de location et de vente contenues dans l'option donnée par M. Eugene Duthoit, sont acceptables, vos commissions ont l'honneur de vous prier de vouloir bien autoriser M. le Maire à passer le bail dont la teneur suit :

» *Installation d'un marché à la criée, rue Jeanne d'Arc: Location ou acquisition d'un terrain; Bail.*

» Entre les soussignés :

» 1° M. Julien Lagache, agissant en sa qualité de Maire de la ville de la ville de Roubaix, d'une part ;

» 2° M. Eugène Duthoit, propriétaire, demeurant rue de Tenremonde, numéro 12, à Lille, d'autre part ;

» Il a été convenu ce qui suit :

» Attendu que par option en date du 14 juin 1886, » M. Eugène Duthoit a consenti la location par bail » durant trois, six ou neuf années consécutives, au » prix annuel de huit cents francs, du terrain désigné » ci-après, avec faculté par la ville de Roubaix, de » l'acquérir pendant ces trois, six ou neuf années, » moyennant le paiement d'une somme de dix-huit » mille francs, qui entraînera la suppression du loyer » dont il est parlé d'autre part.

» M. Julien Lagache, ès-qualité, a déclaré prendre » à bail le terrain situé front à la rue Jeanne d'Arc, » tenant d'un côté au café, occupé par le sieur Du» moulin, de l'autre au local de la Société de gym» nastique *La Roubaisienne*, et au fond aux pro» priétés de MM. Pollet-Duthoit, Edouard Duthoit, » Veuve Leclercq Tiberghien et Julien Lagache, au » loyer annuel de huit cents francs, payable à la » Caisse municipale de Roubaix, sur la production » d'un mandat délivré par le Maire de cette ville.

» M. Julien Lagache, ès-qualité, », en outre, fait » connaître à M. Eugène Duthoit, que l'administra» tion municipale de Roubaix se réserve le droit » d'acquisition que lui confère l'option précitée, et ce » en opérant le paiement d'une somme de dix-huit » mille francs qui entraînera à quelque date que ce » soit la suppression du loyer annuel de huit cents » francs.

» Il est expressément arrêté que l'Administration » municipale fera ériger sur ce terrain, telles cons» tructions qu'elle jugera convenables, et que ces » constructions, en cas de résiliation ou d'expiration » de l'effet du présent bail, resteront sa propriété, » mais avec l'obligation de rendre l'emplacement » loué par M. Duthoit en l'état où il se trouve.

» L'entrée en jouissance est fixée au premier Jan» vier mille huit cent quatre-vingt-sept.

» Les frais de timbre et d'enregistrement, auxquels » le présent bail donnera lieu, seront supportés par » la ville de Roubaix.

» Fait double et de bonne foi à Roubaix, le

» *Signé* : »

» M. le préposé en chef de l'octroi, directeur des halles et marchés, estime que si la criée se faisait en dehors de la halle et non dans le centre même, comme actuellement, le chiffre des affaires augmenterait d'une manière assez sensible. La ville, de plus, y trouverait une compensation, car si l'on établissait, au lieu et place de la criée, huit stalles, celles-ci pourraient se louer au minimum 1,000 francs par an; somme à laquelle il convient d'ajouter le prix de location d'une boutique (400 fr. environ) que l'on ferait à la place des bureaux des facteurs.

» Vos commissions sont d'avis, Messieurs, qu'il y a lieu d'autoriser M. le Maire à passer le bail dont il vient de vous être donné lecture, et de voter l'inscription en dépense, au budget primitif de 1887, d'une somme de 800.

» Elles prient, en outre, l'Administration de faire dresser les plans et devis : 1° Pour une construction légère à ériger sur le terrain de la rue Jeanne-d'Arc : 2° Pour la construction de nouvelles stalles à la Halle centrale, sur l'emplacement du marché à la criée.

» *Signé* : Pollet-Desquiens, Orange, Fauvarque, Watine, Vinchon, Comerre. »

M. ROCHE. — Comme on le propose, je demande aussi le déplacement de la vente à la criée des halles centrales qui porte préjudice aux étalagistes, et notamment à ceux qui l'entourent. Seulement, je crois que nous ne devons point faire du provisoire, ce qui coûte toujours très cher, d'autant plus que l'on peut parfaitement établir définitivement ce service sur le rond-point, à l'extrémité des halles, du côté de la rue de la Sagesse, en laissant libre un large trottoir autour de la construction à faire pour y placer cette criée, ce qui coûterait beaucoup moins que ce que l'on propose, et qui serait le début d'un nouveau et important projet à exécuter pour centraliser les ventes en gros de toutes les denrées alimentaires, et pour l'approvisionnement des marchés, comme cela se pratique à Paris et dans beaucoup de villes importantes.

On permettrait ainsi la vente de toute espèce de denrées dans tous les marchés, et les ménagères trouveraient, dans leur quartier, tout ce dont elles ont besoin sans grand déplacement. Je dois ajouter que, pour s'assurer de l'exécution de cette dernière idée, il faudrait immédiatement se précautionner pour l'obtention du terrain qui se trouve entre les rues de la Sagesse et de l'Union, et le boulevard Gambetta, terrain non encore bâti et mesurant environ 10 à 12 cents mètres carrés, amplement suffisants pour réaliser cet important projet. En conséquence, je demande au conseil municipal de vouloir bien ajourner son vote, concernant le rapport qu'on vient de lire, et de renvoyer le rapport avec ma proposition aux commissions compétentes.

M. PAUL WATINE. — La propriété dont parle M. Roche est d'une contenance d'onze cent cinquante mètres environ. Elle est louée pour six ans. Nous nous sommes informés du prix ; on parle de cent francs le mètre.

M. PIERRE DESTOMBES. — La location est résiliable avec un délai d'avertissement de trois mois.

M. PAUL WATINE. — Quant à installer la criée sur le terre-plein faisant face aux Halles, cela me paraît impossible. Cette place par elle-même n'est déjà pas grande et un marché ne peut avoir trop de dégagement. Si l'on y construit un bâtiment pour la criée, ou mettez-vous le marché aux fruits et aux légumes?

M. ROCHE. — Il restera autour un large trottoir. Et puis pourquoi ne pourrait-on utiliser le trottoir de la rue Jeanne-d'Arc ? Il est prudent d'ailleurs d'étudier la question à fond et je prie le conseil de vouloir bien renvoyer l'examen de la question aux commissions.

M. G. HEYNDRICKX. — Je me rallie à la proposition de M. Roche, car la question n'a pas été suffisamment étudiée par la commission qui ne comprenait, le jour où elle s'est réunie, que quelques conseillers.

Le renvoi de la question aux commissions compétantes est adopté par assis et levé, après une épreuve douteuse par main levée.

Octroi: abonnement des brasseurs pour 1887

M. ROCHE donne lecture d'une convention à passer entre M. le Maire et la corporation des brasseurs de Roubaix, relative à l'abonnement destiné à remplacer le droit d'octroi sur la bière pendant les années 1887 et 1888. D'après cette convention, les brasseurs, pour l'année 1887, paieraient à la commune, entre les mains du receveur central de l'octroi, à raison de 2 fr. 70 l'hectolitre, la somme qui serait déterminée au 31 décembre 1886, d'après la quantité d'hectolitres de bière fabriquée pendant l'année 1886, et paieraient pour 1888 la somme qui serait déterminée par la quantité de bière faite en 1887. La convention est la même que l'année dernière, mais une nouvelle clause a été ajoutée.

Les brasseurs paieraient, en outre, à la fin de l'exercice, une somme supplémentaire à raison de 2.70 fr. l'hectolitre pour tous les excédents constatés pendant l'exercice par la Régie, en vertu de procès-baux dressés à la charge des brasseurs composant le syndicat, et qui auraient été reconnus bien fondés, soit par une transaction, soit par un jugement.

Les brasseurs contractants déclarent choisir pour syndic M. Joseph Quint, lequel accepte ; celui-ci serait chargé de discuter les intérêts de la corporation devant M. le maire, et demeurerait responsable de l'exécution des articles de la convention.

Les deux abonnements seraient faits chacun pour un an, le premier commencerait au premier janvier 1887, le second, le 1er janvier 1888.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

(*A suivre*)

NORD

Dunkerque. — Un riche dunkerquois qui avait la manie de se faire passer pour américain, vient de se suicider à Bruxelles après avoir dissipé sa fortune.

BELGIQUE

Les incendiaires à Houtkerque. — Watou, 2 jan. — Un nouveau désastre vient de répandre la consternation sur la contrée-frontière. Hier, à 7 h. 1/4 du soir, la cloche d'alarme se faisait entendre et les lueurs d'un incendie jetaient au loin leur sinistre clarté. On apprit bientôt que la ferme située entre Steenvoorde et Winnezeele et à une demi-heure de Watou, occupée par Mme veuve Croxs, était en flammes et tout secours, inutile. Le feu avait éclaté sur plusieurs points à la fois. Au même instant, les granges et les étables *ne présentaient plus qu'un seul brasier.*

Tous les bestiaux, comptant vingt têtes, ont péri ; deux chevaux et un porc ont seuls été sauvés. Ce sinistre est incontestablement dû aux mains criminelles qui ont déjà allumé plusieurs incendies après des lettres de menaces ; la ferme anéantie hier appartenait à la personne qui était également propriétaire de la ferme occupée par M. Staelens à Houtkerque et incendiée au mois d'octobre dernier. L'immeuble loué à la veuve Croxs n'est situé qu'à peu de distance des trois autres fermes détruites à Houtkerque par les insaisissables criminels. Une particularité qu'il importe de signaler, c'est que les quatre grandes fermes incendiées depuis très peu de temps sont — à ce que l'on assure — des biens appartenant à une même famille ; de sorte qu'il s'agit ici d'une lâche vengeance, non pas contre les occupants, mais contre les propriétaires.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 2 janvier 1887. — Versements : Roubaix, 596 déposants, 31 nouveaux, 25,353 ». Succursale Lannoy 15 déposants, 6 nouveaux, 3.123 ». Succursale Croix : 2 déposants, 1 nouveau, 400 ». Total des versements 28,876 Remboursements. Roubaix : 96 remboursements effectués, 27,091 81. Succursale Lannoy : 3 remboursements effectués, 885 ». Succursale Croix : 0 remboursements effectué, » ». Total des remboursements : 27,976 81.

Les opérations du mois de janvier sont suivies : A Roubaix, par MM. J. Delrenne-Wibaux et Auguste Delerue, directeurs. A Lannoy, par M. Severin-Herbaux. A Croix, par M. Eug. Caen. *Le Caissier*, FREMONT.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 1er janvier.* — Marguerite Boulanger, rue de Manfait, maisons Dupont.

Publications de mariages du 2 janvier. — Victor Lettris, tonnelier à Roubaix, et Julienne Brouckaert, sans profession, à Courtrai. — Louis Vassaert, 24 ans, tisseur, rue d'Estaing, 9, cour Boulanger, et Léonie Demeulenaere 17 ans, bobineuse, rue d'Estaing, cour Boulanger, 10. — Arthur Brouillard, 22 ans, domestique, à Roubaix, et Aimée Vanmienne, 25 ans, servante, à Leers Nord. — Elie Decraene, 34 ans, journalier à Roubaix, Céline Dutilleul, 36 ans, ménagère, à Croix. — Henri Goube, sans profession, à Roubaix, et Anne De Laforest sans profession, à Limoges. — François Lerat, 25 ans, employé de commerce à Roubaix, Catherine Lamarque, 24 ans, tailleuse à Croix. — Jean-Baptiste Duquesne, 28 ans, employé de commerce à Roubaix, et Louise Farvacque, 21 ans, sans profession, rue du Grand-Chemin, 2. — Ferdinand Lagache, 26 ans, tisserand, rue de la Vigne, 12, et Coralie Prouvost, 28 ans, soigneuse, rue Voltaire, cour de Quinze-Ballots. — Henri Godard, 25 ans, contre-maître de teinture, rue de Béthune et Rose Denis, 19 ans, sans profession, rue de Béthune, 7. — Louis Hannouin, 26 ans, employé d'octroi, boulevard de Paris, 4, et Marie Dupont, 28 ans, servante, boulevard de Paris. — Jean-Baptiste Crieck, 26 ans, tourneur en fer, rue Saint-Maurice, cour Tromm, 5, et Coralie Gronzet, 30 ans, rattacheuse, rue des Couteaux, maison Goetien. — François Dilliès, 28 ans, filateur, rue des Longues-Haies, 38 ans, et Julienne Piat, 22 ans, sans profession, rue du Pays, 34. — Henri Castelain, 23 ans, marchand de beurre à Tourcoing, et Marie Buysschaert, 21 ans, marchande de beurre, rue de Lille, 232. — Hippolyte Delattre, 24 ans, apprêteur, rue des Longues-Haies, 13, et Philomène Dubosquelles, 23 ans, bobineuse, rue des Longues-Haies. — Jean-Baptiste Cavrois, 21 ans, sans profession, boulevard de Paris, et Marie Lagache, 18 ans, sans profession, rue Pellart. — Vincent Desmettre, 44 ans, tisserand, rue de Lacroix, et Marie Lau, 39 ans, couturière, rue Daubenton.

Déclarations de décès du 1er janvier. — Edouard Debusne, 74 ans, rue du Tilleul, impasse Dugueselin. — Gertrude Debusne, 8 mois, rue du Tilleul, cour Buxon, 1. — Pierre Devos, 36 ans, rue d'Alma, 7. — Fidélme Duquende, 52 ans, rue de Carthem, 160. — Louis Dhenin, 1 jour, rue des Anges, cour Dernaucourt, 7.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 25 au 31 décembre.* — Honoré Duquenois, rue du Progrès. — Louis Deconchus, rue l'Amiral Courbet, 18. — Jacques Jacobs, rue du Téléphone. — Jeanne Samyn, rue de l'Avenir, 18. — Gabrielle Dejonckere, rue d'Alger. — Jean-Baptiste Beague, rue de Wasquehal. — Jeanne Rivéret, rue de la Gare. — Mélanie Meerschaert, rue de la Pannerie. — Henri Lepers, rue de la Duqueniere. — Emile Hibon, rue d'Alger. — *Déclarations du décès du 25 au 31 décembre.* — Léon Knockaert, 56 ans, 10 mois, journalier, à l'Alliancette. — Bus, présenté sans vie, rue du Téléphone, Julie Briffaut, 20 jours, rue Jacquart.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille BUCSON-DESMETTRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis BUCSON, veuf de Dame Thérèse DESMETTRE, décédé à Roubaix, le 1er janvier 1887, dans sa 80e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi courant, à 8 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 4 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 4, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, 122.

Les amis et connaissances de la famille MAHIEU-FONTAINE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Christine FONTAINE, décédée à Roubaix, le 2 janvier 1887, dans sa 56e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le mardi 4 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 192, à 3 heures.

M. Narcisse POTTIER et sa famille feront célébrer un *Obit* solennel du Mois, en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 5 janvier 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Julien-Edmond POTTIER, décédé à Roubaix, le 4 décembre 1886, à l'âge de 30 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le jeudi 6 janvier 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Josephine CUVELLE, épouse de M. Joseph CASTELAIN, décédée à Roubaix, le 5 décembre 1885, dans sa 80e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 4 janvier 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Charles VANREGAIN, époux de Dame Mathilde DARRAS, décédé subitement à Roubaix, le 29 novembre 1886, dans sa 56e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 5 janvier 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Euphrasie COULOMBIER, veuve de M. François COULOMBIER, décédée à Roubaix le 27 novem. 1886, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*

FAITS DIVERS

Un incendie a éclaté la nuit dernière, à Rome, dans le palais du prince Odescalchi, par suite de l'imprudence des enfants du prince.

Le roi, se trouvant, vers minuit, à une fenêtre du Quirinal, a le premier aperçu les flammes et est accouru à pied avec trois officiers d'ordonnance. Il est resté une heure devant le palais en feu et dans l'intérieur même, encourageant les sauveteurs ; il a été chaleureusement applaudi.

Tout le second étage, habité par le prince, est détruit. Une partie du toit, ainsi que du plancher du second étage, s'est écroulée. Le musée est intact, mais le riche mobilier du second étage et les objets d'art qui s'y trouvaient réunis ont été la proie des flammes.

Les dommages dépassent un demi-million de francs. Il n'y a heureusement aucune victime.

Le vote du conseil municipal de Milan, favorable à l'erection d'un monument en l'honneur de Napoléon III, a provoqué parmi les radicaux milanais une vive agitation.

Vendredi dernier, l'association populaire la *Nuova Italia* et le *Consulat ouvrier milanais* se sont réunis pour rédiger leur protestation

Au cours de la discussion, un des orateurs, M. Giuseppe Grassi s'est écrié :

« Giuseppe Grassi vous le jure ! le monument de Napoléon ne sera pas élevé ! Et s'il le faut, je le ferai moi-même sauter avec une bombe Orsini.

Une famme et ses trois enfants jetés dans la Seine. — Un marinier, nommé Isidore Berger, âgé de quarante-huit ans, qui, hier soir vers sept heures, se trouvait en état d'ivresse, a jeté sa femme dans la Seine, quai de Javel, à Paris ; puis, cette brute a saisi ses enfants au nombre de quatre, et les a lancés les uns après les autres dans le fleuve.

L'eau était peu profonde à cet endroit, aussi la malheureuse femme a pu retirer sains et saufs les infortunés petits êtres, et s'est rendue ensuite au poste de police voisin, où les agents ont donné des soins à Mme Berger et à ses enfants.

Le marinier a été arrêté et mis à la disposition de M. Pourrat, commissaire de police.

Des millions découverts par hasard. — Il y a un an environ, mourut à New-York, par accident, M. J. H. Paine, petit-fils d'un des hommes qui ont signé la déclaration de l'indépendance américaine. Paine vivait dans des conditions voisines de la misère; les uns disaient que c'était par avarice; d'autres, qu'il avait perdu sa fortune en prêtant de fortes sommes d'argent à des amis qui ne les lui avaient pas rendues.

Quelque temps avant sa mort Paine avait même accepté des secours d'une institution de bienfaisance.

De temps en temps des personnes venues de Boston, ou le défunt avait précédemment habité, ont fait des recherches à New-York pour savoir à qui appartenaient les intérêts de sommes prêtées, mais sont retournées avec leur argent, ne sachant pas à qui le remettre légitimement. Un agent de change avait affirmé qu'un jour Paine lui avait fait acheter pour trois cent cinquante dollars de fonds publics. Ces racontars se propageaient, et tout récemment des héritiers ont surgi. Il n'y avait, en apparence, pas beaucoup à partager, mais encore fallait-il établir les droits de chacun.

Dans une réunion chez le juge, un témoin raconta comme un acte curieux de la part de Paine qu'il lui avait remis un jour à garder un vieux paquet de linge sale qui se trouvait encore à son grenier. Le juge fit immédiatement chercher ce paquet, et en l'ouvrant y trouva pour trois cent cinquante-six mille sept cent cinquante dollars (au-delà de un million neuf cent mille francs) en banknotes, outre des fonds publics dont la valeur n'a pu être immédiatement indiquée.

Il y avait plus de dix-neuf ans que le dépositaire avait reçu de paquet !

PLUS DE CHEVEUX GRIS

En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 13968-26629

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE BLOIS. — Ce que coûtent les laïciations. — Nouvelles judiciaires.

Quand les municipalités libre-penseuses laïcisent les écoles et chassent les frères *manu militari*, elles pourraient tout au moins ne pas exposer les contribuables à des réclamations, à des procès, à des indemnités, que le bon électeur finit toujours par payer.

C'est ce qui vient encore d'arriver à Blois — après tant d'autres villes — à propos des Frères.

Les Frères de Blois avaient conservé, toutefois, dans la ville — on verra tout à l'heure pourquoi — la possession d'une maison, celle du faubourg de Vienne.

Mais, le 20 janvier 1886, il y aura tout à l'heure un an, cette dernière école leur fut arrachée : le maire, flanqué de huit agents de police, procéda en personne à l'exécution.

Malheureusement, les laïcisers avaient oublié un point essentiel : c'est que la maison des Frères n'appartenait pas à la ville. En 1850, un religieux, le Frère Thiéblin, avait versé à la ville de Blois 14,000 francs pour la fondation de cette école du faubourg de Vienne, en stipulant formellement que, si jamais la congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes était évincée de la maison, l'immeuble ferait, dans le délai d'un an, retour à la famille Thiéblin.

Cette famille est honorablement représentée aujourd'hui par nos deux excellents confrères, Mes Albert et Henri Thiéblin, avocats à la Cour de Paris. Le Frère Thiéblin est mort, en 1855, en les laissant pour héritiers.

A la nouvelle de la laïcisation, les frères Thiéblin sont intervenus. Ils ont demandé, conformément aux termes du contrat passé par la ville avec leur auteur, sinon la remise de l'immeuble, du moins, la restitution des 14,000 francs versés par le Frère Thiéblin en 1850.

Le litige, au-devant duquel la municipalité avait couru de gaieté de cœur, vient d'être tranché par le tribunal civil de Blois, après de fort brillantes plaidoieries de Me Albert Thiéblin, pour lui-même; de Me Johanet, du barreau d'Orléans ; de Me Ernest Petit, du barreau de Blois, pour les Frères, qui s'étaient joints à l'instance, et de Me Belton, pour la ville.

Le tribunal civil de Blois, présidé par M. Duchesnois, et composé d'opportunistes, a rendu un juhement conforme à l'équité et à la lettre des engagements pris, en condamnant la ville à restituer les 14,000 francs aux héritiers Thiéblin.

Voilà les contribuables bien avancés ! On a dit que la France était assez riche pour payer sa gloire Reste à savoir si elle sera toujours assez riche pour payer toutes les fantaisies de la libre-pensée.

Les petits cumuls de M. Succi

Pour ses étrennes, Succi, le jeûneur Succi, dont nous avons annoncé les démêlés avec un buffetier, a encore reçu du papier timbré.

Un journaliste tunisien, M. Abeniaccar, chargé par l'impresario Lamberti de certains détails d'organisation, se plaignant de ne pas recevoir le salaire promis, a obtenu du juge de paix du 9e arrondissement l'autorisation de pratiquer une saisie sur les recettes.

Cette saisie a été opérée, et inutile d'ajouter que M. Succi n'a pas précisément été satisfait de se voir ainsi... couper les vivres. Il demandait vendredi, main-levée au président des référés. La main-levée a été ordonnée, mais à la condition qu'une somme de 250 francs sera versée entre les mains d'un séquestre pour garantir la créance de M. Abeniaccar.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

L'anniversaire de Blanqui

Paris, 3 janvier. — Les radicaux révolutionnaires ont manifesté, dimanche dernier, au cimetière du Père-Lachaise, sur la tombe de Blanqui. Les assistants étaient au nombre de mille environ, quelques couronnes ont été déposées.

Plusieurs discours ont été prononcés par les citoyens Eudes, Vaillant, Odin, Susini et Albert Garlé. Le thème, pour tous, est le même : les probabilités d'une guerre prochaine; si le gouvernement la provoque ou l'accepte, il aura à compter avec les révolutionnaires.

Collision en mer. — Un navire coulé. — 14 hommes noyés

Londres, 3 janvier. — Le steamer *Dragoman* qui avait quitté Liverpool samedi, se rendant à Cardif, a eu hier matin près de l'île Bardsey, une collision avec un navire allant de Londres à Mariport et qui a été coulé en quelques minutes.

Le capitaine et quatre hommes ont été sauvés par le *Dragoman* et ramenés à Liverpool hier soir.

14 hommes de l'équipage ont péri. Le *Dragoman* a subi quelques avaries. On ignore encore le nom du bâtiment coulé.

Un naufrage dramatique

Londres, 3 janvier. — Le paquebot *Tasmanian*, de la Compagnie Péninsulaire et orientale, a débarqué hier, à Plymouth, le capitaine et l'équipage de la barque *Wave Queen*.

Cette barque avait quitté Treon (Ecosse) il y a un mois et fut presque immédiatement surprise par des bourrasques contre lesquelles l'équipage a, pendant quinze jours, lutté avec courage, alors que le navire faisait eau partout.

Leurs signaux de détresse furent enfin aperçus par le steamer *Decinshire*, qui recueillit les malheureux naufrages et les débarqua à Gibraltar.

Voir, à la 1re page, les autres dépêches et la dernière heure.

GRAND-THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 6 h. 3/4 — Rideau à 7 h. 1/2. — Troupe sédentaire sous la direction Léon Escande, père. — Pendant tout le mois de janvier 1887. Le plus grand succès de l'époque. Plus de 300 représentations à Paris et 120 à Bruxelles : LE PETIT POUCET féerie en 4 actes et 32 tableaux, paroles de MM. Leterrier, Mortier et Van Loo. — Musique arrangée par M. Fock. — 800 costumes, décors et accessoires nouveaux. — Mise en scène du Théâtre de la Gaîté de Paris et de la Bourse de Bruxelles. — Corps de ballet, Mlle Laurençon 1re danseuse étoile; Mlle Anna et Berthe Laurent, 1re danseuses, Mlles Vergas, Lapinoch, Noël, Lequine, Dedekor, 2me danseuses, 9 coryphées. — Grande figuration. — Grand orchestre sous la direction de M. Jaquinot. — Prix des places : Loges, 5 fr.; Fauteuils d'orchestre 4 fr.; Pourtour, 2 fr. 50; Premières galeries de face, 1 fr. 75; Premières galeries, 1 f. 25; Deuxièmes galeries, 60 centimes. — Le bureau de location, pour les places numérotées, chez M. Jube, rue de la Gare. Pour les autres, à l'Hippodrome.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Bureaux à 6 heures 0/0 : — Rideau à 7 heures 0/0. — Samedi 1er, dimanche 2, lundi 3, mercredi 5 et jeudi 6 janvier, le plus grand succès du jour : LE TOUR DU MONDE EN 80 JOURS, pièce à grand spectacle en 8 actes et 17 tableaux de MM. Jules Verne et Dennery, musique de M. Debillemont. — 15 décors nouveaux. — Lumière électrique. — Grand ballet et divertissement exécuté par 28 danseuses. — 1er tableau, Un pari d'un million. — 2e, L'Isthme de Suez. — 3e, Un Bengalort Indien. — 4e, La Nécropole des Rajahs. — L'éléphant. — 5e, Un salon-hôtel à Calcutta. — 6e, La caverne des serpents. — 7e, La fête en Malaisie. — 8e, Une taverne à San-Francisco. — 9e, Attaque du chemin de fer. — 10e, L'escalier des géants. — 11e, La cabine du steamer. — 12e, L'explosion de l'« Henrietta ». — 13e, L'Epave en mer. — 14e, Liverpool. — 15e, Le Palais des excentriques. — Au 3me tableau, Grand divertissement. — L'éléphant. — Au 11me tableau Grand divertissement par 28 danseuses. — Avis. — Représentations tous les dimanches à 6 h. 1/2; Lundis, mercredis et jeudis à 7 h. 1/4. — Relâche les mardis, vendredis et samedis. — Il n'y aura que dix représentations.

BERNARD
dentiste
MÉDAILLE D'OR
77, rue Nationale, LILLE 12967

COUTEAUX
Grands Rayons de Coutellerie
Couteaux de table et de dessert, de tous genre et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde ivoire, nacre, etc.
CISEAUX
Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc., etc.
RASOIRS garantis français, anglais, belges, etc.
MAISON
BONNAVE-PECQUEUR
Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX
COUTEAUX DE POCHE à une et plusieurs lames, coupe-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles, etc.
Couperets pour échantillons
Réparations et repassage tous les jours.

Le Conseil d'administration de la **Compagnie de Navigation du Havre à Paris et Lyon**, prévient Messieurs les Actionnaires que l'assemblée générale, tenue le 18 décembre courant, a voté un dividende de **15 francs** par action, contre la remise du coupon n° 4.

Ce coupon sera payable à partir du 15 janvier, au siège social de la Compagnie et dans les agences de la Société Générale. 13981d

ETRENNES

Le plus beau, le plus instructif et le plus amusant cadeau pour étrennes est sans contredit l'*Histoire de France* en 100 tableaux, ornée de 490 gravures, et rédigée conformement aux programmes par P. Lehugeur, professeur d'histoire au lycée Charlemagne. Le prix de ce beau volume relié est de 10 fr., cartonné 7 fr. 50.

S'adresser à la librairie du *Journal de Roubaix*, ou aux vendeurs du journal.

**LE MASS